

PROCÈS-VERBAL

De la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 15 h, le 21 octobre 2004.

Sont présents :

- M. Jean-Paul L'Allier, maire de Québec, président
- M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec
- M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier
- Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis

Est absent :

- M. Jean Garon, maire de Lévis, vice-président

Sont également présents :

- M. Pierre Brochu, vice-président du comité exécutif de la Ville de Lévis
- M. Marc Rondeau, directeur général
- M^e Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 23 septembre 2004

Résolution n° E-2004-71

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 23 septembre 2004 avec une correction à la résolution E-2004-66 portant sur la Semaine des transports collectifs et alternatifs 2004, laquelle résolution est modifiée par l'ajout de l'alinéa suivant :

D'intégrer la demande, l'an prochain, avec celles faites auprès des Réseau de transport de la Capitale et de la Société de transport de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

Information sur le travail des commissions

Des informations sont données sur le travail accompli dans les commissions de la CMQ.

Rémunération du directeur général – Avancement d'échelon

Résolution n° E-2004-72

D'accorder un avancement d'échelon au directeur général à compter du 24 janvier 2004.

Référence : Mémoire du 13 octobre 2004
Certificat du
Trésorier : CT-2004-180
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Assurances de dommages de la CMQ

Résolution n° E-2004-73

De demander à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), via la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), une proposition concernant les assurances de dommages de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) comprenant une assurance pour la responsabilité professionnelle et la responsabilité des administrateurs et dirigeants.

Référence : Mémoire du 12 octobre 2004
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2004-74

Les membres prennent connaissance du bordereau et posent des questions sur les dépenses. Les réponses données satisfont les membres du Comité exécutif.

D'approuver le bordereau de dépenses pour la période du 1er septembre au 15 octobre 2004 soumis par le secrétaire-trésorier au montant de 367 813,31, plus 30 794,82 \$ pour les salaires versés du 23 septembre au 14 octobre 2004 aux employés de la CMQ (ceux ne faisant pas partie des prêts de service entre la CMQ et les municipalités membres) ainsi qu'aux élus.

Référence : Mémoire du 13 octobre 2004
Certificat du
Trésorier : CT-2004-181
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

Résolution n° E-2004-75

De prendre acte du bordereau d'information en date du 21 octobre 2004 :

1. Lettre datée du 23 septembre 2004 du président de l'UPA Québec, Jacques-Cartier adressée à monsieur Marcel Corriveau, conseiller municipal de la Ville de Québec, concernant l'expansion de la zone urbaine de Saint-Augustin-de-Desmaures.
2. Courriel daté du 5 octobre 2004 du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir adressé au secrétaire-trésorier concernant le suivi donné par le MAMSL au règlement R.V.Q. 749 adopté par la Ville de Québec.
3. Note de Denis Ouellet datée du 12 octobre 2004 adressée au directeur général concernant une demande d'avis de la CPTAQ sur une demande d'autorisation d'utilisation à des fins autres que l'agriculture de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente.
4. Note du directeur général datée du 14 octobre 2004 adressée aux membres du comité exécutif concernant les augmentations statutaires des employés de la CMQ.

Référence : Bordereau d'information du 21 octobre 2004

Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

La représentante de la Ville de Lévis, madame Danielle Roy-Marinelli, ne participe pas au vote ni aux délibérations sur la résolution E-2004-76.

Délégation au Salon Pollutec 2004

Résolution n° E-2004-76

De déléguer madame Michèle Goyer, coordonnatrice au PGMR, pour participer au Salon Pollutec 2004, à Lyon en France, du 28 novembre au 4 décembre 2004, consacré aux équipements, technologies et mode de gestion au service de l'environnement.

Référence : Mémoire du 13 octobre 2004

Certificat du

Trésorier : CT-2004-182

Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Fonds social (employés) de la CMQ

Résolution n° E-2004-77

D'accepter la création d'un fonds social (employés) de la CMQ au montant annuel de 550 \$.

D'autoriser le directeur général, à même les argents à ce fonds, à contribuer aux activités sociales visant le personnel de la CMQ.

Référence : Mémoire du 21 octobre 2004
Certificat du
Trésorier : CT-2004-183
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Orientations budgétaires 2005 de la CMQ

Résolution n° E-2004-78

De donner un accord de principe à soumettre au conseil de la CMQ pour adoption le budget proposé pour 2005.

De soumettre au comité exécutif les informations complémentaires demandées en regard de certains éléments soulevés en séance.

Référence : Mémoire du 15 octobre 2004
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

Et la séance est levée.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE